



Aux représentants des médias COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grande Béroche : le Conseil communal présente un budget 2019 déficitaire fortement influencé par la péréquation

Le Conseil communal, après avoir mené plusieurs gros chantiers comme la reclassification des fonctions ou le programme de législature, s'est attelé à l'élaboration de son budget. Après onze mois de vie, la commune de La Grande Béroche présente son budget pour 2019 basé sur les dépenses courantes et celles identifiées pour l'an prochain. Ce budget est certes déficitaire à hauteur de Fr. 529'127.- mais cette perte devrait toutefois être ponctuelle.

Le Conseil communal a identifié certaines charges liées aux chapitres de l'eau et des déchets qu'il a ventilées dans ces comptes autofinancés. Les charges liées au Cercle scolaire sont en nette diminution, en lien avec l'évolution du nombre d'élèves et de la diminution du prix coûtant par élève. Les économies réalisées dans le domaine de l'action sociale au niveau cantonal ont des répercussions positives sur notre participation. L'application de l'impôt foncier aux biens de rendement basés sur tout le territoire communal pour les personnes morales permet d'élargir l'assiette fiscale. Ces points encourageants ne doivent pas masquer l'augmentation de charges dans divers postes.

Le constat est récurrent concernant la péréquation et notre commune est dans l'attente de la réforme de 2020 qui allégera ce poste. Cet allègement futur ne saurait cacher notre contribution régulière à l'effort de solidarité intercommunale. Notre commune versera en 2019 Fr. 2'905'620.- ce qui représente 7,8% de notre budget ou 7 points d'impôts. Cette somme est en augmentation de Fr. 776'000.-. Malgré cela, le Conseil communal tient à maintenir le coefficient fiscal à 67 points.

La masse salariale est maîtrisée mais évolue en raison de la communalisation d'une structure parascolaire, de l'extension d'une autre et de l'engagement d'une direction générale. Il faut ajouter à cela la communalisation du syndicat intercommunal des eaux usées de la Béroche.

En raison du passage au système comptable MCH2, nous avons pu réévaluer le patrimoine administratif et financier afin de constituer un fond de réserve de politique conjoncturelle. Cette réserve n'impacte pas notre budget mais permettra d'atténuer les reports de charges et surtout la nouvelle réforme fiscale de 2020.

Le Conseil communal souhaite continuer d'investir pour la population et c'est un budget des investissements à hauteur de Fr. 8'959'758.- qui sera présenté au Conseil général. Celui-ci s'inscrit dans la marge d'autofinancement et respecte le mécanisme de frein à l'endettement. Outre les travaux liés à l'environnement ou aux transports, le Conseil communal souhaite faire avancer les projets de salles de gymnastique et polyvalentes à Gorgier et à Bevaix. Le quartier « au Roncinier » à Gorgier figure également dans les priorités de l'exécutif. L'utilisation du fond d'aide à la fusion pour un ou des projets fédérateurs fera l'objet d'une réflexion en cours d'année prochaine.

Au regret du Conseil communal, ce budget 2019 présente un déficit ponctuel, lié à une péréquation lourde. Il reste cependant optimiste quant à l'évolution de la situation financière de la commune dans les années à venir. Le Conseil Communal souhaite remercier les collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement durant cette première année post-fusion et souhaite aux Grandes Bérochales et Grands Bérochoux une heureuse année 2019.

Saint-Aubin-Sauges, le 4 décembre 2018

Contact médias

M. François Del Rio, président du Conseil communal, francois.delrio@ne.ch 079/ 637 21 72

M. Joël Wahli, chef du dicastère des finances, joel.wahli@ne.ch 079/ 265 59 49